



Ordre du jour du GNPD :

1. Revalorisation enseignante : la mise en œuvre du socle et du pacte et le rôle attendu des chefs d'établissement (SG/ DGRH/ DGESCO)
2. Réformes pédagogiques : collège, évaluations, LP, lycée (DGESCO/DEPP).

Intervention du Sgen-CFDT :

Vous nous réunissez dans le cadre de l'application du pacte dans un calendrier déjà lourdement chargé pour organiser la fin d'année et la rentrée scolaire prochaine.

Avant d'aborder les deux points à l'ordre du jour, nous souhaitons vous faire part de notre déception sur les annonces concernant la mixité sociale et scolaire et ses effets sur les communautés scolaires. Les équipes le ressentent comme un renoncement grave, grave pour la cohésion sociale, grave pour l'égalité et l'ouverture des horizons de toutes et tous.

Concernant à présent les points à l'ODJ. Le Sgen-CFDT rappelle son opposition au pacte tel qu'il est proposé et conçu.

Même si on peut se satisfaire du doublement de l'ISOE/ISAE concernant les conditions de rémunération des enseignants, CPE et Psy-EN, nous déplorons le manque d'ambition et de réflexion sur l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnels des établissements et des services déconcentrés. La mise en œuvre du pacte dans cette temporalité va dégrader encore nos conditions d'exercice et mettre à mal nos relations professionnelles avec les équipes enseignantes. Il est par exemple hors de question que des personnels de direction soit évalué sur le nombre de pactes mis en place dans un établissement, puisque ceux-ci reposent sur la libre adhésion des personnels.

Notre organisation a bien conscience que c'est l'ensemble des services qui est mis sous pression pour organiser une rentrée dans des conditions très difficiles (y compris les Dsden et les Rectorats)

LE RCD (remplacement de courte durée) ne résoudra pas toute la problématique des cours perdus. Il manque des ressources dans certaines disciplines qui ne seront pas compensées par le RCD. Certaines académies sont sous dotées d'un point de vue administratif pour faire face à la pénurie d'enseignants. Et là encore ce sont les personnels de direction qui sont face aux demandes légitimes des familles et des élèves pour avoir des enseignants formés et qualifiés.

La logique sous tendue par la nouvelle 6^{ème} ou la future découverte des métiers ne prend pas en compte l'ingénierie pédagogique nécessaire à l'accompagnement des élèves. Le remplacement est un dispositif qui veut surtout mettre un adulte devant des élèves sans interroger la crise de sens qui traverse l'Ecole.

Dans le 1^{er} degré la participation des professeurs des écoles au collège n'inclut pas la réalité des temps et frais de transport. De plus cette participation va complexifier la réalisation des emplois du temps et

mettre les équipes de direction dans des positions d'arbitrage difficiles. Le mercredi matin étant par exemple une plage privilégiée pour l'intervention des professeurs des écoles, que faire quand c'est aussi un créneau indispensable pour les installations sportives ?

A l'heure où nous écrivons le pacte n'est pas mis en œuvre de la même manière dans la voie professionnelle. Cela va mettre les équipes de direction des établissements polyvalents dans une situation complexe pour les arbitrages. (Le pacte ne serait pas séparable pour les enseignants de la voie professionnelle. 1 pacte = 7500 euros environ). Une voie professionnelle qui va en parallèle subir une réforme dont les mesures n'amélioreront ni les conditions de travail des enseignants ni les conditions d'apprentissage des élèves. De nombreuses propositions issues des GT auxquels nous avons participé n'ayant pas été retenues alors qu'elles faisaient consensus...

Rentrée 2023-24.

Comme nous l'écrivions plus haut l'organisation de la rentrée scolaire va être d'une grande complexité pour les équipes de direction. Au pacte, s'ajoutera en collège et en LP la mise en place de la découverte des métiers. Ainsi que de nouvelles évaluations en 4^{ème}.

Selon le niveau d'acceptation du pacte par les équipes enseignantes, les déclinaisons des réformes seront inégales sur les territoires. Comment relire vos propos monsieur le Ministre dans sa tribune du mois de décembre 2022 ? : « Il faut aussi redonner les marges d'initiative qui manquent tant aux enseignants, cesser de les infantiliser dans un fonctionnement uniquement descendant »

Et comment ne pas faire l'amer constat que pour les équipes de direction la verticalité reste le maître mot de l'organisation ?

La prime pacte de 1000 Euros que le Sgen-CFDT ne réclamait pas (en effet nous attendons des mesures plus ambitieuses notamment sur l'organisation du travail) ne permettra d'atténuer le fort sentiment de découragement des équipes de direction. C'est ce qui nous remonte du terrain. Nous sommes inquiets pour nos collègues qui s'épuisent chaque jour à faire des établissements scolaires des organisations respectueuses de ses acteurs.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur le déploiement du progiciel Op@le, nos collègues adjoint.es gestionnaires comme agents comptables mettent en avant des risques psycho-sociaux très élevés. Une part du service n'est parfois plus rendue et quand cela impacte les élèves et les familles comme cela a été le cas pour les bourses à Créteil, on atteint l'inacceptable.

Le déploiement à marche forcée dans des équipes déjà en limite de fonctionnement n'est pas tolérable et fragilise encore davantage nos collègues agents comptables. Nous demandons qu'au sein d'une agence comptable on n'accompagne pas plus d'un établissement par an. Cela implique nécessairement de maintenir GFC au-delà de 2025.

Au-delà du fonctionnement de l'application qui demeure instable, Op@le conduit à une forme de stérilisation du travail des agents à tous les niveaux d'usage ce qui doit nous interroger sur la poursuite de son déploiement...

Pour finir, nous sommes troublés par le récit des dérives rapportées dans la presse et qui avaient été dénoncées par le Sgen-CFDT sur le recensement demandé par des représentants locaux de l'institution scolaire concernant les absences au moment d'une fête religieuse. L'institution qui regarde la laïcité avec un prisme parfois réducteur se doit d'être exemplaire.

Nous vous remercions de votre attention.